

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PREMIUM YELLOW
FDS-nombre : 000000006245
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Identifiant Unique De Formulation(UFI) : Y59J-0079-F00T-UTCY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pigment luminescent dans des encres d'impression
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Kreekweg 20-22 3133 AZ Vlaardingen Pays-bas	Dryfast B.V. Klein Siberiëstraat 1B-1C 3900 Pelt Belgique
	+31 (0)10-4261410	+32 (0)3 544 83 94

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Sensibilisation cutanée Sous-catégorie 1A

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

Étiquetage spécial de certains produits : Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. Contient Agent de conservation.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0		< 10 %	N.C.*
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 3; H301; Oral(e) Acute Tox. 2; H330; Inhalation Acute Tox. 2; H310; Dermale Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Sens. 1A; H317 EUH071	>= 0,0015 % - < 0,025 %	M(Aquatic Acute) = 100 M(Aquatic Chronic) = 100 Skin Corr. 1C; H314:>= 0,6 % Skin Sens. 1A; H317:>= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318:>= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315:0,06 - < 0,6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

				% Eye Irrit. 2; H319:0,06 - < 0,6 %
--	--	--	--	---

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Température de stockage recommandée : température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C)

Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
-----------	---------------------	--------------------	--------	--------------------	-----------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

	incidence				
propane-1,2-diol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		168 mg/m3	Inhalation	
propane-1,2-diol	Travailleurs / Long terme - effets locaux		10 mg/m3	Inhalation	
propane-1,2-diol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		50 mg/m3	Inhalation	
propane-1,2-diol	Consommateurs / Long terme - effets locaux		10 mg/m3	Inhalation	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Travailleurs / Long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	Inhalation	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Travailleurs / Aigu - effets locaux		0,04 mg/m3	Inhalation	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	Inhalation	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Consommateurs / Aigu - effets locaux		0,04 mg/m3	Inhalation	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,09mg/kg bw/d	Oral(e)	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Aigu - effets systémiques		0,11mg/kg bw/d		

Composant	Compartment de l'environnement / Valeur	Remarques
------------------	--	------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

propane-1,2-diol	Eau douce: 260 mg/l	Assessment factor: 50
propane-1,2-diol	Eau de mer: 26 mg/l	Assessment factor: 500
propane-1,2-diol	Station de traitement des eaux usées: 20000 mg/l	
propane-1,2-diol	Sédiment d'eau douce: 572 mg/kg dw	
propane-1,2-diol	Sédiment marin: 57,2 mg/kg dw	
propane-1,2-diol	Sol: 50 mg/kg dw	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Eau douce: 0,00339 mg/l	Assessment factor: 10
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Eau de mer: 0,00339 mg/l	Assessment factor: 10
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Station de traitement des eaux usées: 0,23 mg/l	Assessment factor: 10
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Sédiment d'eau douce: 0,027 mg/kg	Assessment factor: 10
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Sédiment marin: 0,027 mg/kg	Assessment factor: 10
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one (3:1)	Sol: 0,01 mg/kg	Assessment factor: 100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délaï de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: inodore
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition en utilisation conforme.
pH	: neutre dispersion aqueuse
Hydrosolubilité	: partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,02 g/cm ³ à 20 °C

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Classification: Non irritant
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:
Espèce: Lapin
Classification: Faiblement irritant - marquage non obligatoire
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Contient un composant réputé ou suspecté de sensibiliser la peau.

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information écologique disponible.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non
dangereuse

IMDG:Marchandise non
dangereuse

IATA:Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Temp. de stockage/transport > 5 °C

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.
Directive 2012/18/CE SEVESO III		Non applicable
Règlement (CE) no 528/2012		Le produit tombe sous le champ d'application du règlement sur les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

		produits biocides (UE) n°528/2012.
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+359)29154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
N'est pas en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) :

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H330 Mortel par inhalation.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée



PREMIUM YELLOW

10095013

Version 4.3

Date de révision
02.08.2023

Remplace 3

indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
